

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 25 avril 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présente, Mme Charlotte Laforest, directrice générale par intérim et quelques contribuables

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h33.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. -Ouverture de la séance
2. -Questions du public
3. -Adoption de l'ordre du jour
4. -Embauche – Directrice générale adjoint
5. -Embauche – Coordonnateur du camp de jour
6. -Mesures d'urgence
7. -Mesures disciplinaires - Employé #05-0006
8. -Mesures disciplinaires – Employé #10-0026
9. -Contrat – Embauche temporaire
10. -Période de questions du public
11. -Levée de la séance

19-04-3732

AMENDEMENT

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. -Ouverture de la séance
2. -Questions du public
3. -Adoption de l'ordre du jour
4. -Embauche – Directrice générale adjoint
5. -Embauche – Coordonnateur du camp de jour
6. -Mesures d'urgence
- 6.2 -Mesures d'urgence renouvellement
7. -Mesures disciplinaires - Employé #05-0006
8. -Mesures disciplinaires – Employé #10-0026
9. -Période de questions du public
10. -Levée de la séance

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber

Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

19-04-3733

AMENDEMENT

EMBAUCHE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE l'étude sur « L'optimisation de la structure organisationnelle » effectuée en décembre 2018 par la FMQ, a identifié un grand besoin de personnel cadre desservant la direction générale et la mairie;

ATTENDU QUE ce poste de Direction générale adjointe et responsable de la communication a été vacant depuis le mois de septembre 2018;

ATTENDU QUE le comité d'administration et de finances a passé la candidate en entrevue et la recommande pour le poste de Direction générale et responsable des communications;

CONSIDÉRANT QUE cette candidate possède un haut niveau d'expérience en gestion des règlements et en communication;

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber

Appuyé par : Isabelle Patry

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise Mme Joanne Labadie, mairesse, à embaucher Mme Geneviève Latulippe comme Directrice générale adjointe à partir du 29 avril 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'elle soit rémunérée selon la Politique de rémunération globale à l'égard des employés cadres, à l'échelon 6 de la division Directeur général adjoint.

Adoptée

19-04-3734

EMBAUCHE – COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du programme de camp de jour estival (résolution 18-02-3349);

CONSIDÉRANT QUE le candidat a été passé en entrevue et a été recommandé pour ce poste;

Il est

Proposé par: Leslie-Anne Barber

Appuyé par: Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Mathias Bolduc au poste de coordonnateur de camp de jour, au taux horaire de 21,50\$ pour un contrat de 500 heures maximales.

Adoptée

19-04-3735

MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE des crues exceptionnelles risquent de toucher la municipalité de Pontiac et que la municipalité envisage une inondation potentielle;

ATTENDU QUE la municipalité prépare son plan d'action des mesures d'urgence pour aider les citoyens;

ATTENDU QUE selon la Loi sur la sécurité civile, art. 42, la municipalité est responsable de la gestion du sinistre;

ATTENDU QUE certains membres du personnel auront à travailler des heures Supplémentaires afin de bien desservir ses citoyens;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail contient des dispositions sur les heures supplémentaires qui protègent les personnes salariées québécoises;

ATTENDU QUE les extraits de la Loi sur la Norme du travail confirme les obligations de l'employeur;

« Les heures travaillées en plus des heures de la semaine normale de travail doivent être payées avec une majoration de 50% (taux et demi) du salaire annuel »

« L'employeur peut, à la demande de la personne salariée, remplacer le paiement des heures supplémentaires par un congé d'une durée équivalent aux heures supplémentaires effectuées, majorées à 50% »

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Leslie-Anne Barber

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil approuve la rémunération du surtemps aux employés appelés à répondre à la demande de la Direction générale ou de la mairesse d'être présents pour appliquer les mesures d'aide et d'appui aux citoyens et ça selon les exigences des Normes du travail.

Adoptée

19-04-3736

MESURES D'URGENCE

ATTENDU QUE la municipalité de Pontiac a mis en garde les résidents riverains que le niveau des crues augmentera très rapidement et occasionnera un haut risque d'inondation;

ATTENDU QUE selon l'article 42 de la Loi sur la Sécurité Civile, « Une municipalité locale peut déclencher l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable ».

Il est

Proposé par : Susan McKay
Appuyé par : Scott McDonald

IL EST RÉSOLU QUE l'état d'urgence soit déclaré pour la municipalité de Pontiac à partir de 19h30, le jeudi 25 avril 2019.

Adoptée

19-04-3737

MESURES DISCIPLINAIRES – EMPLOYÉ # 05-0006

CONSIDÉRANT les événements du 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire de l'employé # 05-0006;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim;

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber
Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation de la directrice générale par intérim et de suspendre sans solde l'employé # 05-0006 pour une période de 3 jours ouvrables consécutifs dès son retour d'un congé d'accident au travail.

Adoptée

19-04-3738

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ #10-0026

ATTENDU QUE suite à une enquête administrative disciplinaire effectuée le 13 mars 2019, ou il s’est avéré que l’employé #10-0026 avait, fait preuve d’insubordination lors d’un appel le 20 février 2019;

ATTENDU QUE malgré le fait que l’employé ait été avisé qu’il devait répondre aux questions qui lui seraient posées pour un incident survenu en décembre 2018;

ATTENDU QUE l’employé a refusé de répondre aux questions;

ATTENDU QUE considérant son dossier disciplinaire et son attitude lors de l’enquête;

Il est

Proposé par: Leslie-Anne Barber
Appuyé par: Isabelle Patry

ET RÉSOLU QUE l’employé #10-0026 soit suspendu sans solde pour une période de 6 mois à compter du 29 avril 2019.

Adoptée

Le conseiller Thomas Howard se retire suite à un commentaire – Vérifier le livre de bord du camion.

19-04-3739

RÉUNION À HUIS CLOS

Il est

Proposé par : Susan McKay
Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU QU’une réunion à huis clos soit ouverte à 19h50

Adoptée

19-04-3740

FIN DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU de terminer la réunion à huis clos à 20h04 et de reprendre la séance extraordinaire.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

1-	

19-04-3741

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Susan McKay

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à

ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».